



ASSEMBLÉE
NATIONALE

RÉMI DELATTE

DÉPUTÉ DE LA CÔTE-D'OR
MAIRE DE SAINT-APOLLINAIRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Ligue de Défense des Conducteurs
23 Avenue Jean Moulin
75014 PARIS

Dijon, le 25 octobre 2016

V/Réf : Votre courriel du 19.10.16
N/Réf : RD-AH/2016-621 & 633

Madame, Monsieur,

Par courriels datés des 17 et 19 octobre 2016, vous avez attiré mon attention sur le Projet de Loi de Finances pour 2017, et plus particulièrement sur ses dispositions prévoyant le financement de nouveaux radars.

Aussi, je tiens à vous faire savoir que j'ai cosigné l'amendement de mon collègue, Franck MARLIN, Député de l'Essonne, qui vise à renoncer au déploiement de ces nouvelles machines dont les coûts d'investissement et de maintien en condition opérationnelle sont très élevés, et ce alors même que ces équipements ont montré leurs limites.

En effet, depuis deux ans, la mortalité routière connaît une hausse constante, alors que le nombre et la technicité de ces radars n'ont jamais été aussi élevés.

Il est ainsi proposé que l'enveloppe de 17,25 millions d'euros prévue pour le déploiement de nouveaux dispositifs de contrôle (radars fixes, discriminants, de vitesse moyenne et autonome), soit affectée à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routière.

Tels sont les éléments d'information que je tenais à porter à votre connaissance.

Restant à votre disposition pour échanger sur ce sujet,

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes salutations les meilleures.

Rémi DELATTE